



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**18-06-2020-16**

Date de convocation le 15/06/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Procuration : 0  
Votants : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 18 juin 2020**

Le dix-huit juin deux mil vingt à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont, en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GUITTONEAU, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

**Étaient absents excusés** : M. LAPETRE

**Secrétaire de séance élu** : M HILLOOU

**OBJET : Prise en compte de l'impact COVID sur la facturation des services périscolaires**

Le Maire explique que le groupe scolaire a rouvert le 12 mai 2020.

Si la collectivité a mis en place, une organisation pour permettre le strict respect du protocole sanitaire lié au COVID 19, les services périscolaires ont fonctionné en mode simplifié (fourniture des repas par les parents, pas d'accès au matériel éducatif pour les enfants) entre le 12 mai et le 12 juin 2020.

Le Maire propose de ne pas facturer aux parents les services périscolaires du 12 mai au 12 juin 2020.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **DÉCIDE** de ne pas facturer aux parents les services périscolaires du 12 mai au 12 juin 2020.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

  
  
Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216403964-20200618-18\_06\_2020\_16-DE